RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)

Service de l'emploi (SDE)

canton de vaud

EDITO

En 2021, grâce à sa diversité et à son dynamisme, l'économie vaudoise a globalement bien résisté et a connu une croissance notable malgré la crise COVID. Cette évolution favorable s'est notamment traduite par une diminution régulière des demandeurs et demandeuses d'emploi et un nombre de places vacantes proposées par les entreprises jamais atteint jusqu'ici.

L'année dernière a effectivement connu une baisse constante et relativement exceptionnelle du taux de chômage lequel a passé de 5% en janvier à 3.5% en novembre 21. Ce taux est inférieur à celui de février 2020 (3.7%) et c'est aussi la valeur la plus faible jamais enregistrée depuis novembre 2019.

Par ailleurs, ce contexte a également favorisé l'acquisition et le traitement par les Offices régionaux de placement (ORP) de plus de 35'000 places vacantes annoncées par les entreprises de même qu'il a permis à plus de 23'000 personnes en recherche d'emploi de retrouver du travail en 2021.

Cela étant, ce constat positif ne doit pas faire oublier qu'en 2021, les restrictions dues à la pandémie Covid 19 ont encore durement impacté certaines branches économiques telles que la restauration, l'hébergement, le tourisme et les activités artistiques. Les entreprises touchées ont pu faire appel aux diverses aides étatiques mises en place telles que les assurances perte de gain, les cas de rigueur ou la réduction de l'horaire de travail (RHT).

De ce fait, les équipes du SDE ont été occupées de manière importante par le traitement et le versement des indemnités en cas de RHT. Bien que le nombre de ces demandes ait baissé de plus de 50% par rapport à 2020, le total des indemnités RHT versées en 2021 dans le canton s'est élevé à plus de 300 millions de francs, montant qui a permis de soutenir les domaines économiques touchés en évitant la suppression d'emplois.

Par ailleurs, et toujours dans le contexte de la pandémie, près de 1'700 contrôles des mesures sanitaires mises en place dans les entreprises ont été menés par les inspecteurs et inspectrices du SDE en 2021 ; ce chiffre représente près de 25% de l'ensemble des contrôles effectués à ce titre dans le canton par les différentes autorités concernées.

Sur un tout autre registre, à la faveur d'un bref apaisement des mesures sanitaires, la fin de l'année 2021 a été marquée par un événement aussi protocolaire que réjouissant : le 5 novembre, répondant à l'invitation conjointe du Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) et de la Cheffe du Département de la santé et l'action sociale (DSAS), le Président de la Confédération, Monsieur Guy Parmelin, a inauguré les nouveaux locaux abritant l'ORP, l'Unité commune (UC) et l'agence de la Caisse cantonale de chômage (CCh) à Gland. Cette manifestation a été l'occasion, non seulement de saluer le travail exemplaire des collaboratrices et collaborateurs des entités précitées, mais également de mieux faire connaître la mission des six Unités communes (UC) dont les équipes, issues des deux Départements concernés, œuvrent, sous le même toit, dans le but de réinsérer professionnellement les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI).

En conclusion de ces lignes, et alors que ce début d'année 2022 nous a déjà apporté un nouvel assortiment de défis ambitieux, je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des partenaires du SDE, pour leur très précieuse collaboration. Ma sincère reconnaissance va bien entendu à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SDE pour leur engagement permanent et assidu grâce auquel les missions de service public sont assurées avec qualité et constance.

Françoise Favre
Cheffe de Service

TRAITEMENT DES RHT

Le nombre de RHT a diminué de plus de 50% en 2021

Le Service de l'emploi est chargé de traiter les demandes de RHT et de verser aux employeurs, via la Caisse cantonale de chômage, les indemnités en cas de réduction d'horaire de travail (RHT). Cette mesure peut être octroyée lorsque les entreprises subissent une réduction de l'horaire de travail - communément appelée "chômage technique" - c'est-à-dire une suspension complète ou partielle de leurs activités alors que les rapports de travail contractuels persistent. Ces indemnités contribuent à soutenir les entreprises et à prévenir les suppressions d'emploi.

En 2021, le SDE a traité plus de 13'000 demandes (30'000 en 2020).

Traitement des RHT en 2021

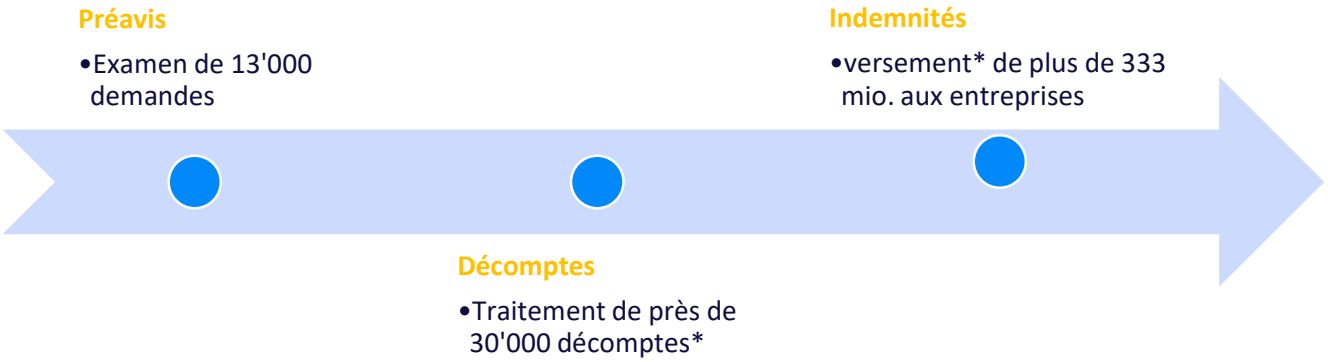

Une procédure simplifiée pour le traitement des RHT avait été mise en place en 2020. L'effectif de la Task Force mise en place par le Service de l'emploi en septembre 2020 s'est adapté en conséquence, notamment par l'appui de juristes, les dossiers à traiter étant plus complexes depuis le retour à la procédure ordinaire.

*Le Service de l'emploi est l'autorité en charge de l'examen des demandes de RHT. L'ensemble des Caisses de chômage du canton (Syna, OCS, Unia et CCh) sont habilitées à traiter les décomptes et verser les indemnités RHT. La Caisse cantonale de chômage (CCh) rattachée au Service de l'emploi a traité à elle seule plus de 80% des décomptes et versé près de 84% des indemnités.

CONTRÔLES EN ENTREPRISES

Les contrôles en entreprise sont restés intensifs durant le 1er semestre

L'Ordonnance sur les mesures de lutte contre le COVID-19 précisait que les autorités du marché du travail sont compétentes pour exécuter les contrôles visant la protection des travailleurs dans les entreprises. Ces contrôles déployés depuis le début de la pandémie en 2020 ont persisté avec intensité durant le 1er semestre 2021. Ils se sont déroulés en coordination avec l'État-major cantonal de conduite (EMCC), la police cantonale et les polices du commerce.

Les contrôles ont relevé la bonne volonté des employeurs à appliquer les mesures sanitaires

Près de 7'500 contrôles ont été effectués durant le 1er semestre 2021. Durant ces contrôles, les inspecteurs du Service de l'emploi ont pu constater la collaboration intensive et la bonne volonté des employeurs qui ont cherché à protéger la santé des travailleurs et à assurer la pérennité de leurs activités.

Cumul des contrôles effectués en 2021

- *Contrôle cantonal des chantiers : 4'774*
- *SUVA chantiers : 411*
- *SUVA industrie : 116*
- *Inspection du travail Lausanne : 349*
- *Service de l'emploi : 1'668*

Total 7'318 avec en moyenne 244 contrôles effectués chaque semaine

A la fin du 1er semestre 2021, au vu des assouplissements des règles applicables au sein des entreprises et de la situation épidémiologique plus favorable, les contrôles spécifiques COVID-19 ont été intégrés aux contrôles standards du marché du travail.

Tous avaient pris des mesures préventives et les contrôles ont permis de les affiner ou de les compléter. Dans tous les cas, les corrections, les adaptations et les améliorations ont été mises en place rapidement au sein des entreprises. Aucune mesure coercitive nécessitant une intervention externe n'a été mise en place.

Le Service de l'emploi s'est organisé pour répondre aux besoins accrus du marché et maintenir la qualité de ses prestations

En 2021, les Offices Régionaux de Placement (ORP) vaudois ont continué d'adapter leurs méthodes de travail afin de respecter les mesures de prévention des risques sanitaires à l'égard des usagers. Le conseil et le suivi des demandeurs d'emploi a été mis en œuvre à distance, par vidéoconférence et en présentiel, ce qui a permis de maintenir un accompagnement de qualité tout en réduisant les flux de personnes.

Les organisateurs de mesures de réinsertion professionnelle travaillant en étroite collaboration avec les ORP ont également adapté leur dispositif en dispensant ces mesures en mode alterné (présentiel et/ou en distanciel) ce qui a permis de les réaliser sans aucune interruption et de les augmenter par rapport à 2020 (+30% de mesures octroyées en moyenne).

37'735 places vacantes acquises et traitées

24'398 demandeurs d'emploi réinsérés

630 mio. d'indemnités chômage versées

Résultats en termes de réinsertion professionnelle jamais atteints jusqu'ici

La collaboration permanente que les ORP entretiennent avec plus de 6'000 entreprises - dont les plus grands employeurs vaudois - s'est encore accentuée dans le cadre de l'obligation d'annonce. Ainsi, durant l'année sous revue, les ORP ont acquis et traité plus de 37'000 places vacantes (+50% par rapport à 2020); un nombre jamais atteint jusqu'ici.

Grâce au dynamisme du marché et à l'efficience des ORP, plus de 24'000 demandeurs d'emploi ont retrouvé du travail en 2021. La baisse historique du nombre de demandeurs d'emploi enregistrée durant cette année a été telle que certains domaines, comme l'hôtellerie-restauration, ont parfois eu des difficultés pour recruter du personnel en suffisance.

CHIFFRES-CLÉS USUELS

Suivi et placement des demandeurs d'emploi (en nb)	
Taux de chômage moyen	4.1%
Nombre moyen de demandeurs d'emploi	27’935
Nombre moyen de chômeurs de longue durée	4’204
Flux mensuel des entrées/sorties de demandeurs d'emploi	6’035
Nombre de demandeurs d'emploi sortis du chômage avec un emploi	24’398
dont bénéficiaires du RI*	1’266
Visites en entreprises	3’239
Places vacantes acquises et traitées	37’735
Demandeurs d'emploi en mesures au moins 1 jour durant le mois	6’857
Indemnisation par la CCh (en mio.)	
Indemnisation des demandeurs d'emploi	628.255
Financement des mesures de réinsertion professionnelle	80.9
Indemnisation des entreprises en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)	340.4
Indemnisation des entreprises en cas d'intempéries	0.7
Indemnisation des travailleurs (cas d'insolvabilité de l'employeur)	3.1
Contrôle et sanctions des demandeurs d'emploi (en nb)	
Sanctions prononcées à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI	27’241
Jours de sanctions correspondants	190’837
Sanctions prononcées à l'encontre des bénéficiaires du RI	3’434
Examen de l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi	4’122
Décisions d'inaptitude au placement	1’403
Cas d’oppositions traités (oppositions LACI et recours de bénéficiaires du RI)	3’381
Assurés dénoncés à la suite d’infractions à la LACIP	67